PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Ce procès-verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Membres du Conseil : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Date de Convocation : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.
Présents : Mmes Sandra ARSIVAUD, Claire-Marie BIGEAYE, Patricia LEPINE, Hanna OCHSENBEIN, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Chantal SUBRA.
MM. Damien BREAU, Lionel DAMESTOY, Eric DRAPEAU, Eric FAUCHER, François JOUANNAULT, Olivier LANERES, Dominique MOREL.
Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Martine SCHEID à M. François JOUANNAULT
M. Eric THICKETT à M. Eric FAUCHER
Absents excusés : Mme Andrée JOUSSEAUME, MM. Patrick RAMOS et Gérard VILATTE
Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/08/2026.

Le procès-verbal de la séance du 24/08/2026 est adopté à l'unanimité.
Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 16 voix pour.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, Madame le Maire présente désormais les décisions du Maire sous une nouvelle formule.
Monsieur Jouannault explique que l'objectif de cette nouvelle présentation vise à détailler les décisions prises pour expliquer aux Conseillers Municipaux les secteurs d'intervention de la Commune. En effet, cela permet de souligner que l'investissement a notamment été mis en priorité sur l'urbanisme et la voirie.
En termes de Dépenses le montant approximatif est de 150 000€ TTC
Le détail vous est indiqué ci-dessous :

Education Jeunesse / Jeunesse / Sport : 5 100 € TTC

Fournitures : 4 000€ TTC

- Achat de matériel de webradio et podcasting pour **l'école et le Centre de Loisirs** auprès de la société EASYTIS pour un montant de 2.922,47€ HT, **3.536,96€ TTC. INV**
- Commande de fournitures pour le **Centre de Loisirs et les garderies** auprès de la société ABI pour un montant de 311,27€ HT, **373,53€ TTC. FONC**

Sorties centre de loisirs : 1 100€ TTC FONC

- Sortie au PALEOSITE pour un montant de **288,00€ TTC**.
- Transport pour une sortie par la société KEOLIS pour un montant de 609,09€ HT, **670,00€ TTC**.
- Visite des Tours de la Rochelle auprès du CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX pour un montant de **180,00€ TTC**.

Centre Technique Municipal : 2 700 € TTC

Achat de Matériel : 2 700€ TTC

- Acquisition d'un touret meule/brosse auprès de la société SOFAIR pour un montant de 137,99€ HT, **165,59€ TTC. FONC**
- Acquisition d'une brosse motorisée de désherbage auprès de la société MMI MOTOCULTURE pour un montant de 2.077,05€ HT, **2.492,46€ TTC. INV**

Evènementiel : 315€ TTC

Octobre Rose : 315€ TTC

- Fourniture de l'apéritif par la société LA MAISON DES SAVEURS pour un montant de 298,58€ HT, **315,00€ TTC. FONC**

URBA / Voirie : 93 700€ TTC

Ilots de circulation : 9 400€ TTC INV

- Rue Jean Moulin : Suppression de l'ilot du carrefour RD109 par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 2.452,00€ HT, **2.942,40€ TTC.**
- Giratoire Intermarché : Réparation de la pointe de l'ilot du giratoire par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 1.500,00€ HT, **1.800,00€ TTC.**
- Giratoire des Ribéroux : Création d'un ilot central par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 3.900,00€ HT, **4.680,00€ TTC.**

Réfection Voirie : 68 000€ TTC

- Chemin des Vignes Réfection de la partie du chemin débouchant sur la rue du Mississippi, par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 20.625,00€ HT, **24.750,00€ TTC. INV**
- Rue de la Croix des Fleurets : Réfection de la voirie et trottoir par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 11.405,80€ HT, **13.686,96€ TTC. INV**
- Rue du Bois des Grèves : Réfection de voirie et création d'un parking par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 19.152,50€ HT, **22.983,00€ TTC. INV**
- Réalisation de marquages au sol par le SYNDICAT DE LA VOIRIE17 pour un montant de 4.767,37€ HT, **5.720,84€ TTC. INV**
- Fourniture de panneaux de signalisation par le SYNDICAT DE LA VOIRIE17 pour un montant de 206,01€ HT, **247,21€ TTC. FONC**
- Rue des Jamesses : Remplacement d'un mât vétuste par le SDEER 17 pour un montant de **600,42€ HT. INV**

Parking : 16 300€ TTC INV

- Création de places PMR place de l'Eglise et de la Mairie par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 2.521,75€ HT, **3026,10€ TTC.**
- Création d'un parking de 4 places rue Pierre par la société ATLANROUTE17 pour un montant de 9.719,00€ HT, **11.662,80€ TTC.**
- Remplacement d'une borne endommagée au parking de la salle du Parc par la société GAUDY BONNEAU pour un montant de 1.365,00€ HT, **1.638,00€ TTC.**

Bâtiments : 29 600€ TTC

Ecoles : 26 018€ TTC INV

- Installation d'une VMC pour les toilettes de la maternelle par la société SAS PEREIRA-CHAILLOUX pour un montant de 1.152,12€ HT, **1.382,54€ TTC.**
- Adaptation des toitures de l'école pour la mise en place de la VMC par la société TOITURES CP pour un montant de 4.123,61€ HT, **4.948,33€ TTC.**
- Reprise des tableaux électriques de l'école par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 16.406,80€ HT, **19.688,16€ TTC.**

Cantine : 2 500€ TTC

- Achat de deux charriots de lavage pour les écoles auprès de la société DITRINET SERVICE pour un montant de 286,40€ HT, **346,08€ TTC. FONC**
- Acquisition d'une armoire positive pour le restaurant scolaire auprès de la société RESTAUPRO.COM pour un montant de 1.819,38€ HT, **2.183,25€ TTC. INV**

Aménagements extérieurs : 1 133€ TTC INV

- Acquisition de deux tables pique-niques pour le parc et Barbaran auprès de la société COMAT & VALCO pour un montant de 944,00€ HT, **1.132,80€ TTC.**

Environnement : 7 749 € FONC

- Taillage des haies en bordure de voies par la société BOINOT CHRISTIAN pour un montant de 6.495,00€ HT, **7.749,00€ TTC.**

Divers Commune : 1 500 € TTC + 500 € TTC Recette

Cimetière : Recette de 500€ TTC FONC

- Renouvellement d'une concession pour 15 ans pour un emplacement de 2m2 pour la famille BOUCARD pour un montant de **500,00€.**

Adhésions / Abonnements : 2000€ TTC FONC

- Renouvellement adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE pour un montant de **200,00€ TTC.**
- Renouvellement abonnement gestion PCS pour 3 ans auprès de la société NUMERISK pour un montant de 1.500,00€ HT, **1.800,00€ TTC.**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

Délibération n°1 – Acquisition de la Maison 7 rue du Panzay

Madame le Maire précise qu'il s'agit uniquement de prendre en compte l'avis des Domaines, déjà transmis à tous les Conseillers Municipaux mais non reçu lors du dernier Conseil Municipal. L'avis est conforme au prix d'acquisition acté ; la signature quant à elle interviendra le 04/12/2026.

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 24/08/2026 réalisée avant la réception de l'avis du Service des Domaines ;
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès de M. Guy AUBRY, sa nièce, Mme Lenoble a proposé à la Commune l'acquisition de la maison sise 7 rue du Panzay cadastrée AE284 ainsi que des droits indivis dans le quéreux cadastré AE115 permettant l'accès à la parcelle via la place de la Liberté.
La Commune, dans le cadre de la poursuite de création de réserve foncière et du développement économique de son centre bourg, considère que cette acquisition pourrait permettre l'implantation d'un commerce type restaurant et autres boutiques éphémères ainsi que l'agrandissement du parc municipal pour y accueillir des manifestions et évènements populaires.
Il est précisé que la maison a été négociée aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 600 000€
- Honoraires de négociation 5% : 30 000€
- Frais de notaire : 10 000€
- Total : 640 000€
- Choix du Notaire pour cette acquisition : Maître Philippe PUECH

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au Budget Commune 2026 du montant nécessaire à l'acquisition de cet immeuble,
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date 28/08/2026 déterminant la valeur vénale du bien à 552 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 607 000€,
Considérant que le prix d'acquisition est conforme à l'estimation réalisée par le service des Domaines le 28/08/2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De procéder à l'acquisition du 7 rue du Panzay cadastré AE284 (y compris les droits indivis sur le quéreux de la parcelle AE115 permettant l'accès à la parcelle via la place de la Liberté) ;
- Autoriser Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 640 000€ tous honoraires compris ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents Intercommunal (LAEP)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la création du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Graines de Familles » témoigne de la collaboration entre les 7 communes du Sud de l'Agglomération Rochelaise (Angoulins, La Jarne, Saint-Vivien, Salles-sur-Mer, Thairé, Yves et Châtelaillon-Plage) pour un engagement en faveur du bien-être des plus jeunes citoyens.
Le LAEP est un lieu d'accueil itinérant pour les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'au moins un adulte référent (parents, grands-parents etc.), pour profiter ensemble d'un moment hors contexte familial. Espace de jeux, de rencontres, d'échanges et de convivialité, il est animé par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la petite enfance.
L'équipe du LAEP "Graines de Familles" est composée de 8 professionnels de la petite enfance, du médico-social ainsi que de psychologues.
Il y a lieu désormais de signer une convention afin de confirmer, entre les signataires, l'accord ayant pour objectif le fonctionnement d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), piloté et géré conjointement et de définir les modalités de partenariat entre les différentes parties impliquées dans cette action afin de pouvoir l'animer de façon conjointe.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Confirmer son engagement dans le LAEP et son partenariat avec les Communes engagées dans ce projet ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°3 Décision modificative n°1 Budget COMMUNE

Questions / Informations diverses :

- Après discussion entre Conseillers Municipaux, le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 02/11/2026 à 18h30.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dates de l'Election Présidentielle pour la tenue des bureaux de vote :
 - Dimanche 18/04/2027 8h00-19h00
 - Dimanche 02/05/2027 8h00-19h00
- Madame le Maire détaille au Conseil Municipal les futures manifestations/animations de la Commune :
 - Animation Pickleball : Samedi 3 octobre de 10h à 12h aux terrains de tennis.
 - Rallye des Bibliothèques : samedi 3 octobre de 14h à 17h
 - Octobre rose : dimanche 4 octobre 2026 à la Salle des Fêtes le matin / Flash Mob Danse à apprendre
 - Projection par En Salles « La châtaigne, ce délicieux petit fruit de l'automne » : mercredi 07 octobre 2026 20h à la Galerie
 - Zone de gratuité : du 15 au 17 octobre 2026 à la salle des Fêtes
 - Projection par En Salles « Reclaiming Cocoa » » : mercredi 03 novembre 2026 20h à la Galerie
 - Marché de Noël : samedi 5 et dimanche 6 décembre 2026 dans le Parc
 - Vœux du Maire : samedi 9 janvier 2027 à 11h à la salle des Fêtes
- Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jouannault afin de présenter un point d'avancement sur les travaux en cours sur la Commune.
 Monsieur Jouannault détaille par programme budgétaire les actions en cours.

 Développement Economique

 - **Projet Immobilier 7 rue du Panzay**
 La signature aura lieu le 4 décembre. Le Développement Economique va passer le relais à la délégation Bâtiments pour la prise en main de la maison et du terrain en vue de faire un état des lieux technique et un plan de maintien en l'état. Le devenir de la propriété reste dans la délégation Développement Economique.
 - **Projet immobilier « Maison des Kinés »**
 Un rendez-vous est fixé au 8 octobre pour étudier la possibilité d'un projet de convention avec l'EPF qui se porterait acquéreur et garantirait ainsi la pérennité des kinés à Salles Sur Mer le temps qu'ils aient leur propre local. La destination future de ce local sera décidée par la Commune.
 - **Aire d'accueil Camping-Cars, Vans et Vélo :**
 Le délai de réponse a été repoussé au 12 octobre de manière à recevoir toutes les offres des candidats qui ont des difficultés à répondre du fait de leurs nombreuses questions techniques.
 Monsieur Breau propose de recourir à l'assistance d'un maitre d'œuvre pour élaborer un dossier de consultation technique précis.
 Monsieur Jouannault confirme que cette solution a été évoquée de manière très favorable.

 Education, Jeunesse et Sport

 - **Education :**
 Le temps fort de l'été a été consacré à garantir l'installation de ventilateurs dans toutes les classes : mission réussie.
 Le projet de végétalisation de l'école élémentaire va débuter pour une réalisation 2027-2028 : le projet sera porté par les commissions Bâtiments et Enfance Jeunesse.
 Le dossier de sécurisation de l'école se poursuit.
 - **Sport :**
 Implantation possible d'une activité pickleball : Monsieur Drapeau précise que des séances découvertes seront proposées les samedis matin de 10h à 12h.

 Bâtiments

 - **Micro-Crèche :**
 La validation des entreprises retenues pour la réalisation des travaux est en cours. Il y a un léger dépassement par rapport à l'estimation d'origine mais qui tient compte du choix d'options retenues jugées essentielles.

Urbanisme

- **Divers** :
 L'accent a été mis sur des interventions très en retard en matière de voirie, facilité par la disponibilité des entreprises.
- **Rue du Mississipi** :
 Le dossier avance bien avec des interlocuteurs mobilisés : planning 2027.
- **Grolleau** :
 Enfin le dossier avance sérieusement avec la forte mobilisation des différents intervenants pour une réfection « à minima » de la route pour nous permettre de réaliser les travaux des trottoirs dans de bonnes conditions : planning 2028.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h30.
Fait à Salles sur Mer, le 23/10/2026.

Le Maire, Chantal SUBRA

MAIRIE DE SALLES-SUR-MER (Charente-Maritime)

La Secrétaire de Séance, Josette RAIMON